

Eau : la Sauvegarde de l'Anjou avance ses pions

L'association écologiste prend position sur le plan de bataille anti-sécheresse de la chambre d'agriculture. Accorde des satisfecit et exprime des inquiétudes.

La Sauvegarde de l'Anjou réagit au plan de bataille anti-sécheresse de la chambre d'agriculture (Ouest-France du 8 décembre). L'association « **relève avec satisfaction que le premier volet de ce plan porte sur la sécurisation stratégique des exploitations, par la promotion d'une évolution des systèmes de cultures, expérimentée avec succès sur la ferme des Trinottières** ». Elle insiste pour que soient « **précisés les modalités et les délais de leur systématisation à un grand nombre d'exploitations** ».

L'association exprime en revanche des vives inquiétudes sur le

second volet, « **qui met en avant la généralisation de retenues d'irrigation** ». Elle définit comme priorité un usage économe et efficient de la ressource. Fait référence au Plan national d'adaptation au changement climatique qui prévoit une économie de 20 % des prélèvements d'eau pour tous les usages d'ici 2020. Rappelle les engagements de la préfecture : le dispositif réglementaire de gestion des sécheresses doit être étendu aux prélèvements dans les eaux souterraines ; un organisme unique de gestion collective doit être installé dans le bassin de l'Authion.

La Sauvegarde de l'Anjou veut minimiser l'impact des retenues sur l'environnement. Elle fixe pour cela trois conditions : préserver les zones humides, ne pas pénaliser les débits, prélever en période de hautes eaux en substitution des prélèvements antérieurs faits en basses eaux dans les rivières ou dans les nappes, sans augmentation de volumes.

L'association demande un bilan précis des financements publics pour l'eau et les milieux aquatiques. « **Il est trop facile d'investir avec l'argent des autres. Des subventions massives ont déjà**

été apportées au soutien de l'irrigation. Une circulaire prévoit encore la possibilité d'un subventionnement à 75 % des retenues de substitution. »

Pour la Sauvegarde de l'Anjou, « **le plan de la chambre d'agriculture s'inscrit de façon opportuniste dans le sillage immédiat d'un plan national d'adaptation à la gestion de l'eau en agriculture très contestable : il prévoit un financement public trois fois supérieur pour les retenues que pour l'adaptation des cultures et un allègement scandaleux des procédures réglementaires** ».

OF. 13/12/201